

<b>Rédigé par</b> : Trintignac Bérengère/Grégory Degros <b>Le</b> : 18 septembre 2023	<b>Prochaine réunion</b>  Mercredi 13 décembre 2023 14h30 Salle Louis NEGRE Alco 1 à Montpellier
<b>Validé par</b> : Bérengère TRINTIGNAC <b>Le</b> : 18/09/2023	

### Participants et diffusion du document

Nom Prénom	Affectation	Présence
<b>Membres du collège des élus</b>		
M. Philippe VIDAL	Conseiller départemental du canton de Cazouls-lès-Béziers, <i>Président de la Commission</i>	Excusé
Mme Jacqueline MARKOVIC	Conseillère Départementale du canton de Montpellier - Castelnau le Lez	X
Mme Marie-Christine FABRE de ROUSSAC	Conseillère Départementale du canton d'Agde	X
Mme Nicole MORERE	Conseillère Départementale du canton de Gignac	Excusée
M. Jacques RIGAUD	Conseiller départemental du canton de Lodève	X
M. Gabriel BLASCO	Conseiller Départemental du canton de Sète	Excusé
M. Sébastien CRISTOL	Conseiller Départemental du canton de Montpellier 5	Excusé
<b>Membres du collège technique</b>		
Mme Anaïs HERVOUET	Architecte-Paysagiste au CAUE de l'Hérault	Excusée
M. Philippe TIXIER-MALICORNE	Directeur de la FREDON, représenté par Mme Renouchet	X
<b>Membres du service pilote : Service Environnement et Dépendances Vertes</b>		
M. Yann LETROUBLON	Directeur PRM	X
Mme Bérengère TRINTIGNAC	Chef du Service Environnement et Dépendances Vertes	X
M. Grégory DEGROS	Chargé d'opération Arbres / SEDV	X
<b>Membres des services techniques présentant des dossiers</b>		
Mme Caroline MICKALAKIS	Représentants le SGT Cœur d'Hérault Cité Maritime	X
M. Mathieu BOUCHER M. Jean-Luc BUGNARD	Représentants l'agence départementale Haut Languedoc	X
M. Paul Claude ARNAUD M. Jérôme GARCIA	Représentants l'agence départementale du Biterrois	X
M. Vincent BRUNEL Mme Elise BERNARD	Représentants l'agence départementale Cœur Hérault	X
M. Sébastien BOSSE M. Jacky FEGAR	Représentants l'agence départementale Petite Camargue	X
Mme Sandrine MAFFRE	Représentant l'agence départementale Thau Plaine Hérault	X
M. Patrick BONORA M. Laurent DEHEEGHER	Représentants l'agence départementale Pic Saint Loup	X

M. Stéphane VALERO	Représentant l'agence départementale Vignobles d'Ouest	X
<b>Autres Membres</b>		

Diffusion : liste des participants + directeurs d'agences + directeurs territoriaux + directrice du PRM + Céline Pujol

## Ordre du jour

Présentation des dossiers de demandes d'abattage du Pôle des Routes et des Mobilités (PRM).

## Composition des dossiers

- Rapport de présentation mentionnant :
  - l'identité et les coordonnées du pétitionnaire,
  - la localisation et la description de l'allée d'arbres ou de l'alignement d'arbres
  - la description des opérations projetées faisant apparaître leur nature (abattage, travaux d'aménagement...), le ou les arbres concernés ainsi que le motif fondant ces opérations (sanitaire, esthétique, aménagement) ou dans le cas d'un danger imminent la description des risques auxquels la sécurité des personnes était exposée et la description des opérations réalisées (nature des opération et arbres concernés),
- un plan de situation à l'échelle de la commune,
- des documents tels que photographies ou dessins permettant d'évaluer les effets du projet sur le paysage,
- un plan de masse coté dans les trois dimensions faisant notamment apparaître le ou les arbres concernés par les opérations, leur positionnement au sein de l'allée ou de l'alignement ainsi que la distance de leur implantation par rapport à la voie ouverte à la circulation publique,
- Plan de l'aménagement avec report des arbres à abattre et ceux à planter. Le projet de replantation précise: le nombre d'arbres replantés = nombre d'arbres abattus +1 au minimum, les essences, le plan d'implantation, la garantie du financement (convention, commande directe, contrat avec particulier...),
- l'avis des élus concernés : Maire + les **2** Conseillers départementaux.  
Remarque : même les dossiers présentés « pour information » doivent faire l'objet AVANT abattage d'une information aux Maires et aux Conseillers départementaux concernés,
- le diagnostic environnemental élaboré par le service demandeur (ATD, SGT) et instruit par le SEDV
- l'étude phytosanitaire lorsque l'abattage est lié à un risque sanitaire, selon les cas il peut s'agir soit d'un rapport établi par le correspondant arbres soit d'un rapport établi par un prestataire externe. Dans tous les cas le rapport doit permettre d'établir le danger,
- lorsque les opérations projetées sont envisagées parce que l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée : les éléments permettant de démontrer que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures.

## Pièces complémentaires obligatoires

- PV de dépôts de plainte pour empoisonnement, le cas échéant ;
- Récépissé de dépôt de la demande de déclaration préalable ou justificatif du dépôt du dossier de demande d'autorisation, le cas échéant ;
- Avis du SESR dans les cas de traitements des obstacles latéraux (TOL), le cas échéant ;
- Constat d'expert fourni par le riverain dans le cas de dégradations sur le bâti, si la cause de ces dégradations n'apparaît pas flagrante aux yeux des agents du SEDV et de l'agence départementale, lors d'une visite conjointe.

**Liste des dossiers présentés « Pour Info »**

**1/ Abattages dus au chancre coloré.**

Agence	RD - Commune	N° dossier DRAAF	Nombre arbre à abattre
Biterrois	RD19 - Béziers	SDV – 2023 – MTP - 0280	6 platanes
Biterrois	RD612B – Villeneuve les Béziers	SDV – 2023 – MTP – 0278	12 platanes
VO	RD11 – Capestang	SDV – 2023 – MTP – 0205	12 platanes
VO	RD52 – Olonzac	SDV – 2023 – MTP – 0202	9 platanes
CH	RD609 – Nébian	SDV – 2023 – MTP – 0485	17 platanes

**2/ Abattages pour raison sanitaire**

Agence	RD - Commune	Nombre arbre à abattre	Décision
VO	RD16 – Montels	1	Attente résilience printemps 2024
VO	RD177 – Saint Chinian	1	Abattage
VO	RD16 – Puisserguier	1	Abattage
VO	RD36 – Cruzy	1	Attente passage FREDON pour contrôle
VO	RD11 – Capestang	1	Abattage
PC	RD172 – Mauguio	1	Abattage
TPH	RD18e1 – Pinet	1	Attente résilience printemps 2024
TPH	RD30 – Caux	1	Abattage
PSL	RD999 – Ganges	1	Abattage
CH	RD155 – Saint Félix de l'Héras	1	Abattage

### Relevés de décisions/suivi des actions

Service Grands Travaux CHCM	Avis de la CGAD	Observation
<b>RD 4 - Brignac</b> <b>Demandeur</b> : SGT- CHCM <b>Nombre de sujets</b> : 17 platanes <b>Motif</b> : Aménagement <b>Compensation</b> : Dans le projet	Favorable (2 votes pour, 1 abstention JM)	
Agence départementale Haut Languedoc	Avis de la CGAD	Observation
<b>RD 907 – La Salvetat sur Agout</b> <b>Demandeur</b> : Agence <b>Nombre de sujets</b> : 3 platanes <b>Motif</b> : Aménagement <b>Compensation</b> : Dans le projet	Favorable	
Agence départementale Haut Languedoc	Avis de la CGAD	Observation
<b>RD 147 – Verreries de Moussans</b> <b>Demandeur</b> : Agence <b>Nombre de sujets</b> : 3 arbres <b>Motif</b> : Aménagement <b>Compensation</b> : Dans le projet	Favorable	
Agence départementale Haut Languedoc	Avis de la CGAD	Observation
<b>RD 55 – Sait Pons de Thomières</b> <b>Demandeur</b> : Agence <b>Nombre de sujets</b> : 18 arbres <b>Compensation</b> : Dans le projet	Favorable	Anticipée la compensation dès la première phase lancée. Abattage par phase après validation des projets.
Agence départementale du Biterrois	Avis de la CGAD	Observation
<b>RD 15 - Espondeilhan</b> <b>Demandeur</b> : Commune <b>Nombre de sujets</b> : 5 platanes <b>Motif</b> : Aménagement <b>Compensation</b> : Dans le projet	Favorable	Prévoir plus d'arbres en compensation. Attente engagement commune pour passage en préfecture.
Agence départementale Monts d'Orb	Avis de la CGAD	Observation
<b>RD 22 – Lamalou les Bains</b> <b>Demandeur</b> : Radio Nostalgie <b>Nombre de sujets</b> : 5 platanes <b>Motif</b> : Dégradation liaison hyperfréquence <b>Action</b> : Réduction de couronne	Favorable	Passage en préfecture

## Financements

- Le financement des abattages lors de projets d'aménagements, tels que l'accès à de futures habitations ou à des ZAC, est à la charge du demandeur (particulier, aménageur ou commune).
- **Les agences** prennent en charge les abattages liés aux dégradations des biens de riverains ainsi que ceux demandés pour dégager la visibilité sur les accès à une RD ou pour améliorer la sécurité sur une route départementale.
- **Le Service Environnement et Dépendances Vertes** prend en charge les abattages liés à des états mécaniques déficients de l'arbre engendrant un risque de rupture ou de chute ainsi que ceux liés au chancre coloré.

## Points divers / Actualité FREDON

Renforcement contrôle chantier abattage en lien avec le Chancre par la FREDON car beaucoup de réveil en lien avec l'absence ou de mauvaises applications des mesures de prophylaxie.

Arrêté réglementant les interventions à proximité en cours de révision pour renforcer les mesures.

Beaucoup d'arbres ont souffert de la sécheresse, bien attendre le printemps et la reprise des végétaux avant de statuer sur le maintien ou pas de l'arbre.

Attention lors du choix des essences, tous les muriers sont soumis à un risque d'atteinte par le capricorne.

## Conclusion

Les abattages ayant reçu un avis favorable, seront soumis à l'avis de la préfecture par le SEDV, les abattages hors chancre ne peuvent donc pas démarrer avant d'avoir reçu un avis favorable de la préfecture.

Pour rappel, la période pour les abattages s'étale du 1er septembre au 15 novembre 2023.

## Prochaine Commission

La tenue de la prochaine commission est prévue pour le 13 décembre 2023 à 14h30 salle Louis Nègre.

Les dossiers devront donc être COMPLETS et déposés **avant le 20 novembre 2023** à l'adresse suivante :

[R:\Hierarchique\DGA\\_AT\PRM\\_Pole-Transversal\ SEDV\ ARBRES\ CGAD\CGAD xx-01-2024](R:\Hierarchique\DGA_AT\PRM_Pole-Transversal\ SEDV\ ARBRES\ CGAD\CGAD xx-01-2024)

Le présent CR et les diaporamas de présentations sont disponibles sur le Portail des Routes :

**Environnement\Arbres\Commission de Gestion des Arbres Départementaux**

**RAPPEL** : Toute demande concernant la CGAD devra être adressée à l'adresse mail générique du SEDV : [environnementroutes@herault.fr](mailto:environnementroutes@herault.fr)

Date : 18/09/2023

La Cheffe du Service Environnement et Dépendances Vertes

La Cheffe du Service Environnement Dépendances Vertes



Bérengère Trintignac